



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2024-106

Objet : Rue Joseph Desmars

Stationnement à cheval sur le trottoir (au droit du poste ENEDIS)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 16 février 2024 présentée par l'entreprise SMPT – rue des Frères Montgolfier – Zone de Kermellin – 56890 Saint Avé, pour permettre des travaux de fouilles et de terrassement pour pose d'une armoire C4,

Considérant qu'il y a lieu, rue Joseph Desmars, d'autoriser le stationnement du véhicule de l'entreprise, à cheval sur le trottoir (au droit du poste ENEDIS), à compter du lundi 18 mars 2024, à partir de 12h00, et ce jusqu'au mardi 19 mars 2024, à 18h00,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre les travaux cités ci-dessus, rue Joseph Desmars, le stationnement du véhicule de l'entreprise sera autorisé, à cheval sur le trottoir (au droit du poste ENEDIS), à compter du lundi 18 mars 2024, à partir de 12h00, et ce jusqu'au mardi 19 mars 2024, à 18h00.

ARTICLE 2 : L'entreprise SMPT sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

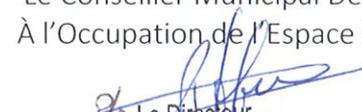
ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 28 février 2024

Pour le Maire

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public


Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Rodrigue Henrio

